

Les paradoxes dans la philosophie antique

Projet de dossier thématique pour la *Revue de Métaphysique et de Morale*

Responsables :

D. El Murr (École Normale Supérieure-PSL) et P.-M. Morel (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Le dossier portera sur la notion de paradoxe dans la philosophie antique et ses différents usages dans les principales écoles philosophiques de l'Antiquité. Dans son acception négative – énoncé incohérent ou contradictoire, faute logique – le paradoxe est à éviter ou à dénoncer. Pourtant, si la philosophie naît bien de l'étonnement, comme Platon l'affirme dans le *Théétète* (155d), il y a fort à parier que certains paradoxes, parce qu'ils réveillent la pensée et surprennent la raison, ont un rôle essentiel à jouer dans la démarche et le discours des philosophes.

L'adjectif *paradoxos*, « contraire à l'opinion ou à la croyance » est commun et fréquemment utilisé, notamment par Aristote. Pourtant son usage nominal, *paradoxon*, est relativement rare. Il sert surtout chez les stoïciens à désigner un certain nombre de thèses provocatrices, que les stoïciens voyaient comme originellement socratiques, et qu'ils comprenaient comme contraires à l'opinion commune sans pour autant être contraires à la raison. Ainsi seul le sage est-il libre, riche ou vertueux, seul le sage a des amis, etc. Corrélativement, la notion même de paradoxe peut servir à caractériser des *logoi*, des arguments, destinés à démontrer une thèse contre-intuitive : ainsi des paradoxes de Zénon d'Elée visant à démontrer l'impossibilité du mouvement. D'où l'usage plus large de la notion de paradoxe pour désigner tout un ensemble de *logoi* : l'argument Souverain, l'argument du Personne, le Sorite, l'argument croissant... Bien loin d'être de simples jeux d'esprit ou des plaisanteries, ces paradoxes sont constamment discutés par les philosophes antiques parce qu'ils touchent à des questions philosophiques essentielles (la contingence, la non existence des universaux, la sémantique des prédicats vagues, l'identité personnelle...) et qu'ils constituent autant d'outils permettant à l'auditeur ou au lecteur de neutraliser ses préjugés et de se défaire des habitudes linguistiques non-questionnées. Les paradoxes antiques peuvent également prendre la forme d'attitudes subversives, de gestes provocateurs, comme on le voit avec la dimension authentiquement politique du renoncement socratique ou cynique à la politique elle-même.

Il n'est pas évident, toutefois, que toutes les écoles philosophiques antiques donnent aux paradoxes la même importance : si l'usage de paradoxes est à l'évidence un outil permettant de résoudre des problèmes philosophiques chez Platon et les stoïciens, qu'en est-il par exemple chez les épicuriens, ou même chez Aristote, qui distingue entre la théorie positive du raisonnement déductif des *Analytiques* et la résolution des sophismes dans les *Réfutations sophistiques* ? Est-il possible d'unifier, ou de classer, les différentes formes d'énoncés ou d'attitudes philosophiques qui relèvent du « paradoxe », que la notion soit explicite ou non dans les textes concernés ?

Le présent appel invite à explorer ces questions et suggère plusieurs pistes pour ce faire :

- les paradoxes présocratiques (paradoxes de Zénon sur le mouvement ; aphorismes héraclitéens)
- le thème platonicien du jeu paradoxal sérieux, de Platon à Plotin
- les paradoxes éthiques socratiques, leur écho dans la tradition cynique et leur devenir chez Aristote et les stoïciens
- la différence entre sophisme et paradoxe, notamment dans les *Réfutations sophistiques* d'Aristote ; les paradoxes sophistiques en tant que tels (Gorgias)
- le rôle des paradoxes dans la logique et dans l'éthique stoïciennes

Les responsables de ce dossier invitent toute personne intéressée à adresser un résumé de deux pages exclusivement à l'adresse : rmm@sofrphilo.fr, avant le 14 février 2023 (remise des articles pour le 30 septembre 2023). Les auteurs seront ensuite invités à soumettre à la même adresse une première version de leur manuscrit (environ 45000 signes) pour évaluation par les responsables (en simple aveugle) et par un expert externe (en double aveugle).